



Rapport d'activité
de la Commission de Déontologie
du Conseil de Paris (CDCP)
Année 2018

1. Introduction

2. Le bilan de l'activité de la commission en 2018

2.1. Rappel des missions de la commission

2.2. Les réunions de la commission

2.3. L'analyse des questions posées à la commission de déontologie

2.4 : Les mises à jour

2.5 : Les déclarations de cadeaux

2.6. La FAQ

2.7. Les relations avec la Ville

2.8. Les relations extérieures

3 Les perspectives

4 Conclusion

5 Annexes

1-Introduction

L'année 2018 s'est achevée dans une double logique de consolidation et d'innovation :

- ✓ Consolidation de la gestion des déclarations des 163 élus et des 52 collaborateurs de cabinet avec la mise en place opérationnelle des déclarations de voyages et de cadeaux, consolidation également de la doctrine relative aux conflits d'intérêts au fil des demandes d'avis et des échanges avec d'autres structures déontologiques.
- ✓ Innovation avec le lancement de la FAQ, mais aussi la gestion du nombre croissant de mises à jour des déclarations et des changements de mandats ou de fonctions.
- ✓ L'extension du périmètre aux collaborateurs de cabinet a été notamment l'occasion de rencontres avec l'exécutif municipal et plusieurs responsables du cabinet.
- ✓ Les 52 collaborateurs de cabinet (Membres du cabinet de la Maire et directeurs de cabinet des adjoints) doivent désormais, comme les conseillers de Paris, signer une déclaration d'engagement et établir des déclarations d'intérêts et de patrimoine. Il a été convenu que la période à prendre en compte dans la déclaration d'intérêts correspond aux 5 années précédant la nomination dans les fonctions.

Cette année a été aussi marquée par le suivi de deux autres innovations de la Maire de Paris :

- ✓ La première concerne la mise en place de la publication des rendez-vous des maires d'arrondissement et des adjoints à la Maire de Paris avec des représentants d'intérêts déclarés auprès de la HATVP.
- ✓ La seconde est la nomination d'une déontologue centrale dont les missions ont été précisément définies :
 - Assurer une mission de conseil, d'assistance et de prévention auprès de la Maire, du Secrétariat Général, des services et directions ;
 - Veiller au respect des obligations déontologiques applicables aux agents de la Ville ;
 - Mettre en place des formations de sensibilisation au respect des règles de déontologie à destination des services et des élus en lien avec le Secrétariat Général ;
 - Participer à la commission d'examen des déclarations d'intérêt établies par les agents de la Ville de Paris ;
 - Animer et coordonner le réseau des référents déontologues.

Ainsi depuis sa création les deux structures travaillent en synergie sur les nombreux sujets communs et notamment les outils relatifs au conflit d'intérêts.

2. Le bilan de l'activité de la commission en 2018

2.1 Rappel des missions de la commission

Sa première mission est de recueillir les déclarations d'engagement, d'intérêt et de patrimoine des 163 conseillers et des collaborateurs de cabinet concernés

Sa deuxième mission est d'émettre des recommandations sur la situation d'un élu susceptible faire naître un conflit d'intérêt telle qu'elle apparaît sur les déclarations

Sa troisième mission est de se prononcer sur la situation des élus demeurant dans un logement locatif.

Sa quatrième mission est de donner un avis sur les situations des délibérations où seraient intervenus des conseillers intéressés à l'affaire qui en fait l'objet.

Sa cinquième mission est de répondre aux demandes d'avis adressés par la Maire, les groupes politiques ou les commissions du Conseil sur les dispositions du code de déontologie.

L'année 2015 avait été essentiellement consacrée au recueil et à la publication des déclarations des élus.

L'année 2016 avait permis d'élaborer et de diffuser des notes pédagogiques sur le conflit d'intérêts, le logement, les voyages et les cadeaux.

L'année 2017 avait donné l'occasion de répondre aux demandes individuelles des élus sur le contenu des déclarations et sur leur situation personnelle au regard des risques de conflits d'intérêts

L'année 2018 a permis le déploiement d'une FAQ sur le réseau Intranet de la Mairie et d'assurer le suivi des mises à jour des déclarations d'intérêts consécutives à des changements de situation.

L'année 2019 sera principalement consacrée à la préparation du renouvellement électoral de 2020 avec l'établissement d'un guide de rédaction de fin de mandat.

A noter que depuis novembre 2018 le président de la commission dispose d'un bureau au sein de l'hôtel de Ville (bureau 390), ce qui facilite la consultation des dossiers qui y sont conservés et la rencontre avec les élus et les fonctionnaires qui le souhaitent.

2.2 Les réunions de la commission

En 2018 la commission s'est tenue à quatre reprises

Le 12 février où la commission a analysé la situation de plusieurs élus qui avaient sollicité son avis sur des questions de risques de conflit d'intérêts, une réponse écrite étant systématiquement établie.

La commission a également entamé le processus d'analyse des déclarations des collaborateurs d'élus et examiné le document établi pour les agents de la mairie en matière de cadeaux.

Elle a engagé la modification de son règlement intérieur qui devrait être adopté en février 2019 et revu le contenu de la FAQ.

Le 17 avril, la commission a poursuivi l'étude des déclarations des collaborateurs d'élus et fait le point sur le retour des déclarations de cadeaux et de voyages des conseillers de Paris.

La commission a préparé la réponse à une demande d'avis de la Maire sur les frais de représentation.

Le 11 juin, la commission a évoqué le déplacement à Barcelone de son président, à l'occasion du lancement du programme Lorenzetti en émettant le vœu que la Ville de Paris puisse y participer systématiquement.

La commission a ensuite continué l'examen des déclarations de cadeaux et de voyages des élus ainsi que les déclarations des collaborateurs.

Le 15 octobre, la commission a préparé les réponses à plusieurs demandes formulées par des élus et a examiné plusieurs déclarations de fin de mandat.

L'examen des déclarations de collaborateurs a été mené à son terme.

2.3 L'analyse des questions posées à la commission

2.3.1 par la Maire de Paris

a) sur les RDV avec les représentants d'intérêts :

Au cours de sa réunion en date du 11 juin 2018, la commission de déontologie du Conseil de Paris a émis l'avis suivant sur le dispositif mis en place par la Ville sur l'application informatique relative aux rendez-vous avec les représentants d'intérêts. La commission a souligné l'intérêt de cet outil pour une plus grande transparence des activités des élus parisiens en lien avec les représentants d'intérêts. Elle a noté la cohérence d'un renvoi aux dispositions en la matière prises par la HATVP et plus particulièrement la liste des représentants d'intérêts établie par celle-ci.

Elle a proposé son interprétation sur les 5 points suivants :

- ✓ Sur la distinction entre les rendez-vous avec les représentants d'intérêts et les réunions avec les entreprises qu'ils représentent d'une part, la commission suggère de s'en tenir à la distinction entre personnes ou sociétés figurant sur la liste et celles n'y figurant pas, que ce soit avant ou après la conclusion d'un contrat avec ces entreprises.
- ✓ Par précaution et dans l'esprit de la loi, il est recommandé de publier toutes les rencontres entre un élu et une personne ou une société figurant sur la liste.
- ✓ Par ailleurs la commission suggère, pour l'avenir, de réfléchir au choix d'un agenda ouvert global pour les élus qui sera pour ceux-ci un facteur important de simplification et un gage supplémentaire de transparence.
- ✓ Sur la participation à certains colloques ou séminaires d'autre part, la commission a recommandé de déclarer chacune des rencontres qui en auront résulté avec les personnes figurant sur la liste.
- ✓ En outre, sur la déclaration des rendez-vous professionnels et personnels et/ou juste ceux liés aux responsabilités de l'élu la commission a été d'avis de déclarer tous les rendez-vous quelles que soient leurs circonstances dès lors qu'ils ont abouti à une rencontre avec une personne figurant sur la liste.

Sur la participation à certains colloques ou séminaires d'autre part, la commission a recommandé de déclarer chacune des rencontres qui en auront résulté avec les personnes figurant sur la liste.

Sur les conférences téléphoniques, dans la même logique, la commission a confirmé l'intérêt de procéder à la déclaration de toutes celles qui mettent en relation l' élu et une personne figurant sur la liste.

Enfin sur la chronologie des déclarations de rendez-vous avec des personnes qui seront ultérieurement inscrites sur la liste, la commission a estimé qu'il convient de s'en tenir à la publication des rendez-vous avec les seules personnes ou sociétés inscrites sur la liste au moment du rendez-vous.

b) sur les frais de représentation :

Au cours de sa réunion du 11 juin 2018 la commission de déontologie du Conseil de Paris a émis l'avis suivant sur la question des frais de représentation des élus parisiens. La commission se félicite de la mise à disposition des élus d'un mémento exposant pédagogiquement les textes et les règles en vigueur.

Sur la question des frais de formation, elle suggère de rappeler en annexe les 16 thèmes retenus par la Ville dans sa délibération des 19 et 20 mai 2014.

Sur la question des dépenses pouvant relever des frais de représentation, la commission estime qu'il pourrait être utile, s'agissant de dépenses à apprécier au cas par cas, de faire un rappel des principes généraux issus du CGCT comme de la délibération de 2014, et plus particulièrement l'exigence d'un lien indiscutable avec l'exercice des responsabilités personnelles à chaque élu, ainsi que le caractère nécessairement raisonnable des dépenses engagées.

Sur la formulation relative aux frais bancaires, la commission trouverait utile une formulation plus précise permettant notamment de déterminer quels sont les contentieux « nés dans l'exercice du mandat » qui sont susceptibles d'être couverts par les frais de représentation.

2.3.2 Par les élus

Une dizaine d'élus ont sollicité l'avis de la commission notamment sur la compatibilité entre les mandats et les activités professionnelles, la situation de conjoints, la participation aux conseils d'autres structures ou encore la rémunération de conférences.

Progressivement une pratique pertinente consistant à doubler le courrier d'une entrevue avec le président de la commission s'est développée et éclaire utilement les contours des questions et des réponses, dans la logique de l'examen au cas par cas qui est au cœur des avis de la Commission.

2.3.3 Par les collaborateurs de cabinet

Une dizaine de questions ont été adressées à la commission soit directement, soit par le canal du cabinet de la Maire. L'ensemble de ces questions a été suivi d'une réponse, observation faite que l'essentiel des sujets concernés tenait à la définition d'un conflit d'intérêt rapporté à un cas particulier.

Les principes présentés dans les notes thématiques établies en 2016 ont pu ainsi être utilement rappelés dans la logique des observations présentées à l'adresse des élus.

Le principe de précaution issu du code de déontologie a été rappelé à chaque fois qu'un doute paraissait exister.

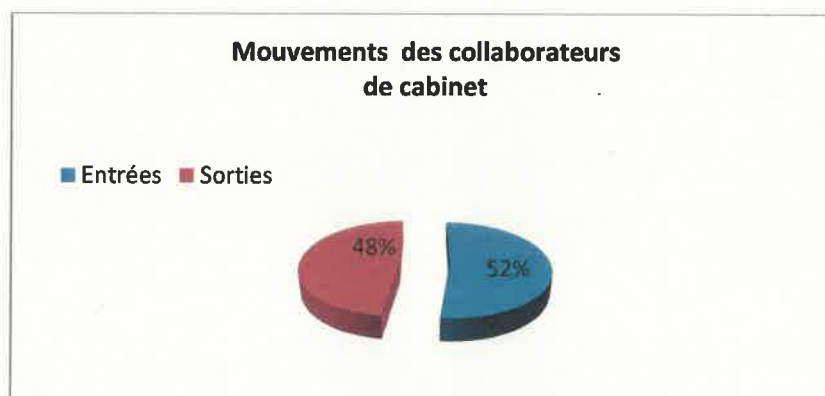
Une réunion avec le cabinet de la Maire en novembre 2018 a favorisé le recensement des questions posées, l'analyse des réponses faites et le suivi des recommandations par les collaborateurs.

2.4 Les mises à jour

Les changements de fonctions consécutifs aux échéances électorales de l'année, ainsi que les modifications dans les missions de certains élus et collaborateurs ont été pris en compte par la commission et peuvent être consultés sur son site.

Ainsi la commission a noté la démission de deux élues dont une a régulièrement transmis sa déclaration finale de patrimoine qui n'a pas suscité de remarque.

S'agissant des collaborateurs la commission a enregistré 5 changements de fonctions et 7 nouveaux arrivants. Par ailleurs le cabinet de la maire a connu 6 départs et 5 arrivées, et les cabinets des adjoints 6 départs et 9 arrivées.



2.5 Les déclarations de cadeaux

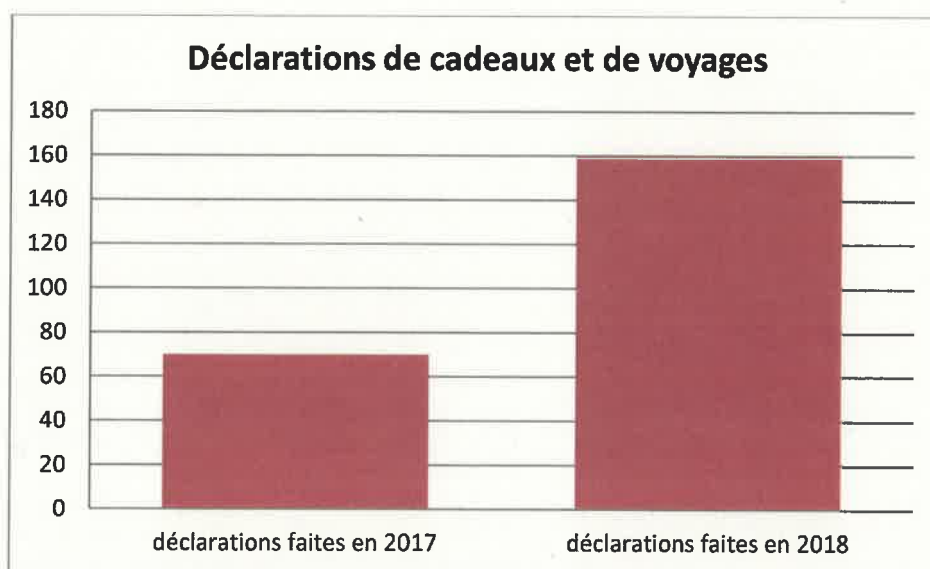
Au 31 décembre 2018, 159 élus sur 163 avaient répondu à la commission sur ce point.

Rappelons qu'à la fin de 2017, 71 élus avaient satisfait à cette obligation.

Un rappel fait aux groupes politiques concernés par les 4 derniers élus fin octobre devrait permettre une régularisation pour le début de l'année 2019.

Une analyse des déclarations reçues sera faite en 2019 et servira de base à une note pédagogique sur ce point et également à une analyse des questions récurrentes.

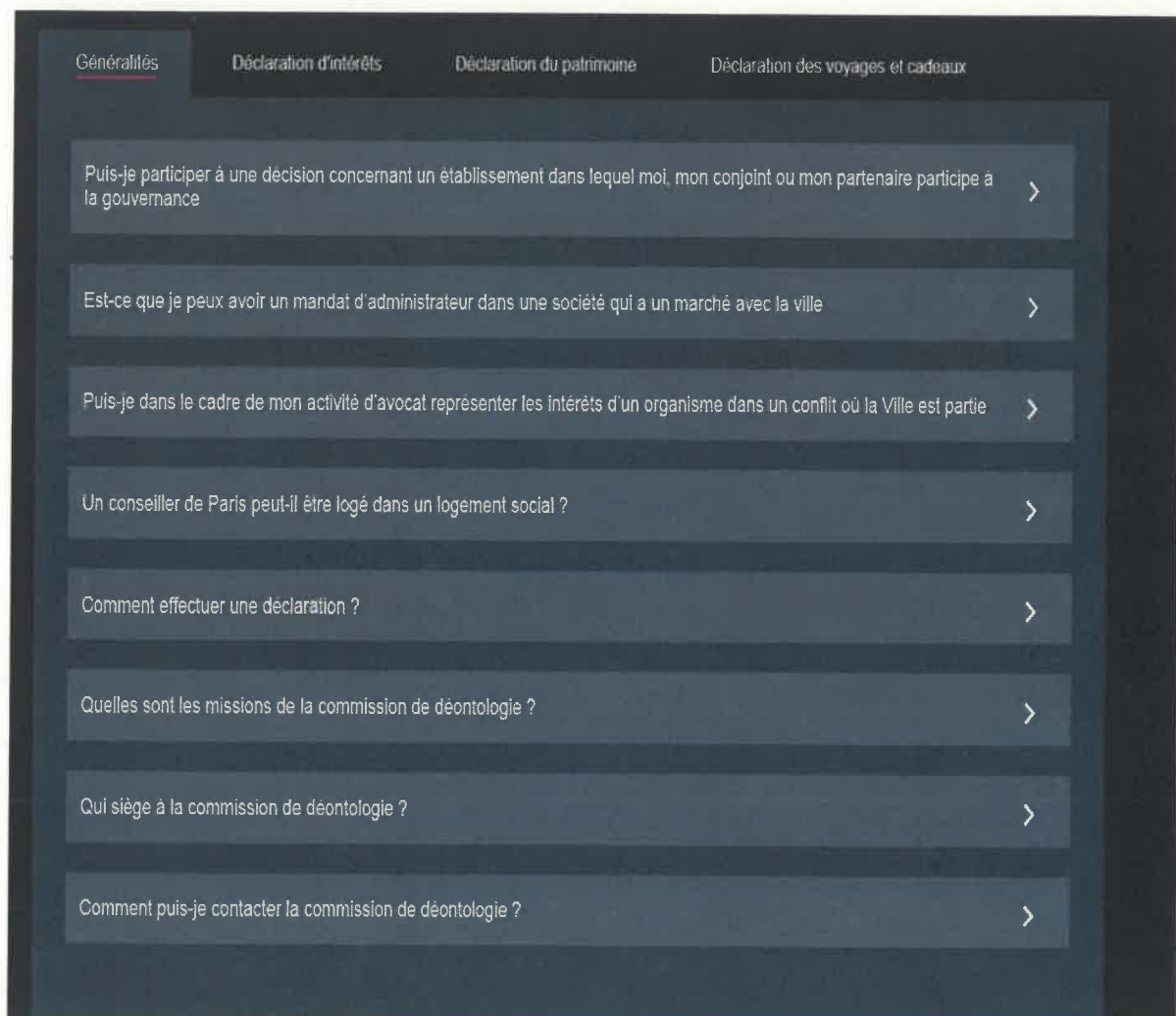
Le caractère annuel de cette déclaration impose en effet un rappel et une facilitation, d'autant plus dans les périodes où des renouvellements ou des fins de mandats vont se multiplier.



2.6 La mise en place d'une FAQ

Sa mise en ligne a été effective au début de 2018.

Une évaluation de son fonctionnement sera proposée courant 2019.



2.7 Les relations avec la Ville

Depuis sa création la commission dispose pour son secrétariat du concours d'un agent de la Direction de la Démocratie, des Citoyen.ne.s et des Territoires à temps partiel.

Les liaisons avec le cabinet de la Maire sont assurées par un conseiller chargé des affaires juridiques, de la laïcité, de la lutte contre les discriminations et des Droits Humains.

Le 16 février 2018 le rapport d'activité pour l'année 2017 a été remis à Madame la Maire de Paris.

La nomination de la déontologue centrale, Madame Françoise Leblond-Blanchard, en mai 2018, compétente pour la déontologie des 55 000 agents de la Ville est l'occasion de renforcer le dispositif déontologique global de la Ville, et pour la commission de déontologie du Conseil de Paris d'alimenter un dialogue permanent sur les nombreux sujets communs.

2.8 Les relations extérieures

Ce secteur a connu de nouveaux développements en 2018, au plan national comme international

2.8.1 Réunion au Sénat à l'initiative de la HATVP

La HATVP a organisé sous la présidence de Monsieur Jean Louis Nadal le jeudi 17 mai 2018 au Sénat la Première rencontre des déontologues locaux. Le programme est joint en annexe.

A cette occasion le président de la commission de déontologie du Conseil de Paris a participé à la deuxième table ronde consacrée à la prévention du conflit d'intérêts dans les collectivités locales et leurs opérateurs.

La première table ronde s'était intéressée à la mise en place des référents déontologues dans toutes les administrations.

2.8.2 Première réunion du programme Lorenzetti

A Barcelone, du 9 au 11 mai 2018, à l'initiative de l'Agence de Transparence de l'Aire Métropolitaine de Barcelone s'est tenue la première rencontre du programme Lorenzetti (en hommage au peintre de la Renaissance connu pour sa célèbre fresque « Allégorie et effets du Bon et du Mauvais Gouvernement »).

Les institutions déontologiques de Barcelone, Paris, Montréal et Bogota ont échangé sur leurs activités respectives et adopté une série de recommandations qui sont jointes en annexe.

2.8.3 Seconde réunion à Barcelone

Le 3ème séminaire international de la transparence et la seconde rencontre du programme Lorenzetti se sont tenus les 8 et 9 novembre 2019 et ont permis à la déontologue centrale, au conseiller des affaires juridiques et laïcité de la Ville et au président de la commission de déontologie du Conseil de Paris de présenter leurs activités.,

A cette occasion un mémorandum commun a été adopté. Le programme et le mémorandum sont joints en annexe.

2.8.4 Echanges avec la commission du conseil régional d'Ile de France en 2018

Le 28 juin une première réunion s'est tenue à l'initiative de la présidente de la commission d'éthique du Conseil régional Ile de France et a permis un échange très large sur les missions respectives des deux institutions ainsi que sur les sujets transversaux comme la définition des conflits d'intérêts et la portée des recommandations et avis qu'elles sont amenées à produire, dans la continuité des travaux de la réunion initiés par la HATVP au Sénat.

A cette occasion le premier rapport d'activité de la commission d'éthique régionale d'Ile de France a été présenté et commenté.

2.8.5 Conférence sur la transparence du 14 décembre 2018 à l'initiative de la Maire de Paris

Une demi-journée d'échanges publics sur le thème « la transparence : une nouvelle exigence démocratique », a permis de présenter l'évolution des missions et des enjeux de la Commission de déontologie du Conseil de Paris à l'occasion de deux tables rondes. Le programme est joint en annexe.

2.9 La composition de la commission

En 2018, conformément aux textes qui la régissent, aucune modification dans la composition n'est intervenue, les prochains changements étant fixés au premier semestre 2019 avec les départs programmés selon le règlement intérieur de Mesdames Bachelot et Burguburu.

Il convient de souligner ici la parfaite assiduité, à toutes les réunions, de chacun des membres, en dépit d'emplois du temps très chargés.

Si besoin était, les avantages d'une formation collégiale et pluridisciplinaire ont plus que jamais été manifestes en 2018.

3-Les perspectives

2019 devrait être l'occasion de préparer la période de fin des mandats des conseillers de Paris début 2020 notamment en facilitant la rédaction des déclarations finales de patrimoine.

L'approfondissement des relations avec les autres structures de la Ville en la matière, et singulièrement avec la déontologue centrale, mais aussi avec les institutions déontologiques d'élus locaux et bien sûr avec la HATVP, sera de nature à renforcer et à homogénéiser la doctrine de la commission sur les conflits d'intérêts.

Ont ainsi été prévus au premier trimestre 2019 des échanges relatifs aux conditions de départ des agents vers le secteur privé, la création d'entreprise par un élu ou par un agent.

La commission de déontologie du conseil de Paris est naturellement disponible et pour participer aux actions de formation et de sensibilisation que la Mairie envisagera en 2019.

4-Conclusion

L'objectif de la commission sera plus que jamais de diffuser la culture de déontologie définie par les différents codes déontologiques adoptés par le Conseil de Paris, et de rechercher à développer des outils favorisant la rédaction de déclarations pertinentes servant de base à un dialogue constant entre élus, collaborateurs et membres de la commission.

5-Annexes

Programme de la première rencontre des déontologues locaux au Sénat le 17 mai 2018

Conclusions du 1^{er} séminaire Lorenzetti des 9, 10 et 11 mai 2018

Programme du 3^{ème} séminaire International de la Transparence : « Intégrité publique-privée pour une nouvelle gouvernance » des 8 et 9 novembre

Programme de la Conférence européenne en matière de déontologie : « la Transparence : une nouvelle exigence démocratique » du 14 décembre 2018

1^{ère} Rencontre des déontologues locaux

*Sous le haut patronage de
M. Gérard Larcher, Président du Sénat*

● **Jeudi 17 mai 2018**
9h - 17h

● **Palais du Luxembourg**
15 rue de Vaugirard, Paris 6^{ème}
Salle 216

- 8h45 - 9h** ● Accueil des participants
- 9h - 9h20** ● Ouverture par Gérard Larcher, Président du Sénat
- 9h20 - 11h45** ● **Première table-ronde : la figure du déontologue local**
Pause de 10h40 à 11h
- / Modération : Joël Moret-Bailly, Professeur des Universités
- / David Biroste, secrétaire général du conseil régional d'Ile-de-France, représentant la Commission d'éthique régionale d'Ile-de-France
- / Patrick Wachsmann, déontologue de la ville de Strasbourg
- / Mme Marie-Madeleine Devulder et M. Patrick Lerooy, membres du comité d'éthique de la ville de Dunkerque
- 11h45 - 12h15** ● Intervention de François Pillet, Président du Comité de déontologie du Sénat
- 12h15 - 14h10** ● Déjeuner en salle René Coty
- 14h10 - 14h30** ● Intervention de Philippe Bas, Président de la Commission des Lois
- 14h30 - 16h15** ● **Deuxième table-ronde : la prévention du conflit d'intérêts dans les collectivités locales [et leurs opérateurs]**
- / Modération : Alice Bossière, Secrétaire générale adjointe de la Haute Autorité
- / Catherine Husson-Trochain, Présidente de la Commission de déontologie de la région PACA
- / Chantal Cutajar, adjointe au maire de Strasbourg en charge des questions de déontologie
- / Yves Charpenel, Président de la Commission de déontologie des conseillers de la ville de Paris
- 16h15 - 16h30** ● Pause
- 16h30 - 16h45** ● Conclusion par Jean-Louis Nadal, Président de la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique



Première rencontre du Programme Lorenzetti

Enceinte moderniste de Sant Pau, Barcelone

9, 10 et 11 mai de 2018

Conclusions

Dans le cadre du dialogue qui a eu lieu entre les représentants de Paris, Montréal, Bogota et Barcelone, les parties conviennent de souscrire sept lignes stratégiques comme conclusions de la première réunion du programme Lorenzetti :

1. Garantir que la transparence et la bonne gouvernance sont au cœur de la volonté politique des institutions. Si les politiques de transparence sont basées uniquement sur la technocratie, leur impact et leur efficacité seront limités.
2. Identifier de manière adéquate les risques criminels auxquels sont confrontés les différents acteurs publics dans l'exercice de leurs responsabilités et sensibiliser les secteurs les plus exposés à ces risques, notamment les partis politiques et leurs fondations.
3. Concevoir des plans de formation à tous les niveaux de l'administration sur les obligations et les instruments des politiques d'intégrité, de transparence et de bonne gouvernance.
4. Mettre en place un code d'éthique et de déontologie avec des engagements et obligations très précis en matière de déclarations d'intérêts, de patrimoine et d'incompatibilités.
5. Établir un protocole de relations avec le secteur privé pour promouvoir la transparence dans les échanges publics-privés, les processus contractuels et les actions des lobbies
6. Centraliser le suivi et le contrôle des mécanismes de transparence et d'intégrité publique pour éviter une dilution des responsabilités, en mettant particulièrement l'accent sur le rôle des organismes de garantie.
7. Définition d'un régime de sanctions efficace qui agit progressivement comme un mécanisme coercitif dans le domaine administratif avant de recourir au domaine judiciaire.

Sur ces sept axes de travail, les signataires du Programme Lorenzetti conviennent d'approfondir les échanges d'informations et de bonnes pratiques.

8-9 NOVEMBRE 2018

3ème Séminaire International de la Transparence

Intégrité public-privé pour une nouvelle gouvernance

Siège de l'Ordre des Avocats de Barcelone

PROGRAMA
AULA DE
TRANSPARÈNCIA

transparencia.amb.cat/en/training



AMB Agència de
Transparència

L'Agence de la Transparence vous invite au séminaire international annuel du programme **COURS DE TRANSPARENCE**

Il y a trois ans, avec sa création, l'Agence de la Transparence a commencé la tâche de concevoir et de veiller à la transparence et à la bonne gouvernance de l'Aire Métropolitaine de Barcelone, ses entités liées et ses pourvoyeurs de services. Parmi ses principaux objectifs, il est essentiel d'assurer la formation et la sensibilisation sur de nouvelles façons de faire en gestion publique qui garantissent des politiques publiques ouvertes, transparentes et effectives. Dans cet objectif et dans le cadre du programme de formation Aula de transparència (Cours de Transparence), l'Agence organise la troisième édition du séminaire international de la transparence afin de connaître, analyser et débattre comment les réalités métropolitaines du monde entier affrontent les défis d'un gouvernement ouvert et des politiques d'intégrité.

En cette occasion, le séminaire abordera trois volets clés posés par la bonne gouvernance. Tout d'abord, on analysera à nouveau le rôle que doivent avoir les organismes de garantie de la transparence et la bonne gouvernance qu'ont mis en oeuvre différentes administrations, avec des fonctions et des capacités qui ne coïncident pas toujours, mais ayant l'objectif clair de

prévenir la fraude et de promouvoir l'intégrité publique. En second lieu, le séminaire traitera des politiques de l'intégrité et de l'éthique publique et des instruments pratiques de gestion des conflits d'intérêts qui sont en cours de mise en oeuvre dans diverses administrations pour garantir la prééminence de l'intérêt général et sur la conception d'un nouveau paradigme de gestion public-privé où des alliances pour l'intégrité doivent nécessairement être établies. Pour terminer, le séminaire abordera le débat sur le rôle de la citoyenneté active en tant que promoteur du droit d'accès et des alertes à la corruption et sur les modèles de participation à l'intégrité publique.

Grâce à ce séminaire, l'Agence de Transparence compte établir un débat entre experts, académiciens, professionnels de la gestion publique et population en général où des analyses juridiques en profondeur sur la législation dans le domaine de la transparence et la bonne gouvernance soient combinées avec des remarques ayant une approche sociale sur les défis de la gouvernance démocratique du XXème siècle.

8-9 NOVEMBRE 2018

3^{ème} Séminaire International de la Transparence

Intégrité public-privé pour une nouvelle gouvernance

Siège de l'Ordre des Avocats de Barcelone

<http://transparencia.amb.cat/en/training>

Programme du séminaire

Un service de traduction simultanée catalan / espagnol / anglais / français sera disponible.

JEUDI, 8 NOVEMBRE 2018

08.30 h Inscriptions

09.00 h Ouverture

- Mme. **Maria Eugènia Gay**, bâtonnière de l'Ordre des Avocats de Barcelone
- Mme. **Ester Capella Farré**, ministre de la Justice du Gouvernement de Catalogne
- Mme. **Ada Colau Ballano**, présidente de l'Aire Métropolitaine de Barcelone et maire de Barcelone

09.30 h Veiller à la bonne gouvernance : les organes de contrôle

Intervenants:

- Mme. **Elia Yi Armstrong**, directrice du Bureau de la déontologie des Nations Unies
- M. **Yves Charpenel**, président de la commission de déontologie des élus du Conseil de Paris
- M. **Miguel Àngel Gimeno**, directeur du Bureau Antifraude de Catalogne
- M. **Jaume Far Giménez**, directeur du Bureau pour la prévention et la lutte contre la corruption dans les îles Baléares

Modératrice: Mme. **Joana Ortega Alemany**, consultant en transparence et ancienne vice-présidente du Gouvernement de Catalogne

11.00 h Pause-café

11.30 h Politiques d'intégrité publique : une stratégie intégratrice

Intervenants:

- Mme. **Jennifer Rodgers**, directrice exécutive du *Center for the Advancement of Public Integrity, Columbia Law School*, New York
- M. **Issam El Abdouli**, conseiller auprès de la Maire de Paris, chargé des affaires juridiques, de la laïcité, de la lutte contre les discriminations et des Droits Humains
- M. **Javier Amorós Dorda**, sous-directeur général du Conseil pour la transparence et la bonne gouvernance de l'Espagne
- Mme. **Gemma Calvet Barot**, directrice de l'Agence de Transparence de l'Aire Métropolitaine de Barcelone

Modérateur: M. **Ricard Gomà Carmona**, directeur de l'Institut d'études régionales et métropolitaines de Barcelone

13.30 h Pause

16.00 h Les conflits d'intérêts et la vision éthique appliquée

Intervenants:

- M. **Jean-Louis Nadal**, président de la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique de France
- M. **Joan Llinares i Gómez**, directeur de l'Agence pour la prévention et la lutte contre la fraude et la corruption de la Communauté valencienne
- M. **Luigi Foffani**, directeur du Département de jurisprudence de l'Université de Modène
- Mme. **Francy Alba**, coordinatrice de l'équipe de transparence de la Veeduría Distrital de Bogota
- Mme. **Flor Maria López Laguna**, directrice du Bureau des conflits d'intérêts du Ministère de la politique territoriale et de la fonction publique d'Espagne
- M. **Xavier Bernadí Gil**, directeur général du Droit et des Entités Juridiques du Gouvernement de Catalogne

Modératrice: Mme. **Núria Clèries Nerín**, directrice du Centre d'études juridiques et de formation spécialisée

18.30 h Fin de la première journée

VENDREDI, 9 NOVEMBRE 2018

9.30 h Le nouveau paradigme public-privé : où en sommes-nous ?

Intervenants:

- M. **Dennis Gallant**, président de l'Autorité des marchés publics du Québec
- M. **Andreu Mas-Colell**, professeur du Département d'économie et d'entreprise de l'Université Pompeu Fabra
- Mme. **Anna Gener**, vice-présidente de 50a50 et membre du Comité Exécutif de Barcelona Global
- M. **Joan Pinyol Ribas**, directeur de l'Environnement de l'Aire Métropolitaine de Barcelone

Modératrice: Mme. **Anna Mercadé Ferrando**, directrice de l'Observatoire des femmes, entreprises et économie de la Chambre de Commerce de Barcelone

11.00 h Pause-café

11.30 h Citoyenneté active et *Res publica*

Intervenants:

- M. **Ernesto Isunza**, professeur au Centre d'investigation et d'études supérieures d'anthropologie sociale du Mexique
- Mme. **Simona Levi**, activiste et représentant de Xnet
- M. **Javier Bikandi Irazabal**, président de la Commission Basque d'Accès à l'Information Publique et directeur du DACIMA du Gouvernement Basque
- M. **José Molina Molina**, président du Conseil de Transparence de la Région de Murcie
- Mme **Marie-Françoise Lebon-Blanchard**, magistrate honoraire et déontologue centrale de la Ville de Paris

Modérateur: M. **Xavier Tiana Casablancas**, secrétaire général de MedCités

13.00 h Clôture

- M. **Jordi Foz Dalmau**, secrétaire à la transparence du Gouvernement de Catalogne
- Mme. **Elisabet Samarra Gallego**, présidente de la Commission de Garantie du Droit à l'Information Publique de Catalogne
- Mme. **Meritxell Masó Carbó**, secrétaire générale du Département de la Présidence du Gouvernement de Catalogne
- M. **Jaume Asens Llodrà**, troisième adjoint au Maire de Barcelone et responsable des Droits des Citoyens, Culture, Participation et Transparence

14.00 h Fin du séminaire

INSCRIPTIONS

Agence de la Transparence de l'AMB

Remplissez le formulaire que vous trouverez a: <http://transparencia.amb.cat/en/registration>
transparencia@amb.cat Tel. 93 112 49 41

PLACES LIMITEES

Lieu: Siège de l'Ordre des Avocats de Barcelone (ICAB)

283, rue Mallorca, 8ème étage (salle polyvalente). 08037 Barcelone

ORGANISE PAR:



AVEC LA COLLABORATION DE:



Generalitat de Catalunya
Gouvernement de Catalogne

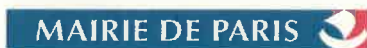


**VEEDURÍA
DISTRITAL**

Prevención - Transparencia - Incidencia



**BUREAU DE
L'INSPECTEUR GÉNÉRAL
DE LA VILLE DE MONTRÉAL**



PROPOSITION AU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

Agence de Transparence

APPROUVER le Mémoire d'Accord entre la Veeduría Distrital de Bogota, le Bureau de l'Inspecteur Général de la Ville de Montréal, la Mairie de Paris et l'Agence de Transparence de la région Métropolitaine de Barcelone visant la mise sur place du Programme Lorenzetti pour assurer l'échange d'expériences et de bonnes pratiques dans le déploiement de politiques en matière de transparence, d'intégrité publique, de prévention de la corruption et de bonne gouvernance.

HABILITER Mme Gemma Calvet Barot, Directrice de l'Agence de Transparence de l'Aire Métropolitaine de Barcelone pour la signature dudit protocole d'accord.

NOTIFIER la présente résolution à la Veeduría Distrital de Bogota, au Bureau de l'Inspecteur Général de la Ville de Montréal et à la Mairie de Paris.

ENVOYER une copie certifiée conforme de l'accord signé à la Direction générale de l'Administration locale du Département de la gouvernance, des administrations publiques et du logement de la Generalitat de Catalogne et à la Direction générale des relations institutionnelles et avec le Parlement du département des affaires institutionnelles et étrangères et de la transparence, à travers le Registre des accords de collaboration et de coopération de la Generalitat de Catalogne.

PUBLIER un avis de référence sur l'approbation et la signature du Mémoire d'Entente dans le Journal Officiel de la Generalitat de Catalogne, et son texte sur le tableau d'affichage de cette entité.

3^{ème} séminaire Lorenzetti



M. CHARPENEL président de la commission de déontologie du Conseil de Paris, Mme LEBON-BLANCHARD, déontologue de la ville de Paris, M. Jean-Louis NADAL, Président de la Haute Autorité de Transparence de la Vie Publique



M. EL ABDOULI, conseiller juridique de la Maire de Paris, M. Jean-Louis NADAL, Président de la Haute Autorité de Transparence de la Vie Publique.

**Programme de la Conférence européenne en matière de déontologie – 14 décembre 2018****« La transparence : une nouvelle exigence démocratique »**

13 h 45 : accueil du public

14h00 – 14h15 : Ouverture de la conférence par la Maire de Paris / adjoint chargé du Conseil de Paris (Patrick BLOCHE)

1^{ère} Partie : Davantage de transparence pour une meilleure prévention des conflits d'intérêts.

- **14h20 - 14h35** : Intervention de Pascal BEAUVAIS, professeur des universités et membre de la Commission de déontologie du Conseil de Paris : présentation du socle juridique français et européen en matière de prévention des conflits d'intérêts.

- **1^{ère} table ronde : Quelles réponses face aux situations de corruption et de conflits d'intérêts.**

- **14h40 - 14h55** : Un représentant de la Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique (HATVP).
- **14h55 - 15h10** : Un représentant du Parquet National Financier.
- **15h10 – 15h25** : M. Renaud JAUNE, sous-directeur de l'Agence Française Anti-corruption (AFA).
- **15h25- 15h40** : Mme Laurène BOUNAUD, Déléguée Générale de Transparency France.
- **15h40- 16 h** : échanges avec le public

2^{ème} Partie : Les collectivités territoriales et les citoyens : acteurs de l'innovation en matière de transparence (table ronde).

- **16h15 - 16h30** : Présentation du dispositif Lobbycal par Mme Elsa FOUCRAUT, Responsable Plaidoyer chez Transparency France + présentation de l'outil parisien,
- **16h30 – 16h50** : Les initiatives parisiennes présentées par M. Yves CHARPENEL, Président de la Commission de déontologie du Conseil de Paris et Mme Marie-Françoise LEBON-BLANCHARD, Déontologue centrale de la Ville de Paris.
- **16h50 – 17h05** : Mme Jeanine KOOISTRA, Ville de Amsterdam, Directrice en charge de la déontologie.
- **17h05 -17h20** : Mme Gemma CALVET I BAROT, Aire Métropolitaine Barcelonaise
- **17h20 - 17h35** : un représentant de la ville de Stockholm

17h35-17h45 : échanges avec le public

17h45 Clôture : Patrick KLUGMAN, adjoint chargé des relations internationales et de la francophonie.